

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2026D71
SUPPRESSION DE L'EMPLOI D'ATSEM

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à vingt-heure trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Marc BOIZARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 01/10/2026

Présents : Marc BOIZARD, Julie HOFER, René LE TALLEC, Anaïs MURLA, Nicolas JUBEAU, Morgane SCOUARNEC, Joëlle MASSON, Jérôme GUYOMAR, Emmanuel TOCQUER, Sigrid ABELS, Alice KERBRAT, Loïc LE JEUNE, Anaïs RIOUALLON, Isabelle BIDEAU

Absents ou excusés : Laurent THOMAS

Secrétaire de séance : Anaïs MURLA

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 28/08/2007 créant l'emploi d'ATSEM à temps non complet ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial rendu le 6 octobre 2026 ;

Considérant la mise en sommeil de l'école maternelle décidée par l'éducation nationale en juin 2026 ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Mr le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

La suppression, à compter du 09/10/2026 d'un emploi permanent à temps non complet d'agent technique faisant fonction d'agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM).

Le tableau des effectifs sera mis à jour.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

La secrétaire de séance,
Anaïs MURLA

Le Maire,
Marc BOIZARD

- Transmis au représentant de l'Etat le : 09/10/2026
- Publié le : 09/10/2026